



La Wallonie et l'Europe s'unissent en faveur de l'efficacité énergétique des bâtiments publics wallons

Signature des contrats de 3 marchés attribués dans le cadre du programme RenoWatt

Leuze-en-Hainaut, le 1^{er} avril 2022

DOSSIER DE PRESSE



renowatt



Cofinancé au titre du Programme Horizon 2020 de l'Union européenne





La Wallonie et l'Europe s'unissent en faveur de l'efficacité énergétique des bâtiments publics wallons

Signature des contrats de 3 marchés attribués dans le cadre du
programme RenoWatt

Table des matières

1. À propos de RenoWatt **p3**
2. Le contrat de performance énergétique « CPE »
Le design and build « D&B » **p5**
3. Flémalle **p7**
4. Leuze-en-Hainaut **p13**
5. Saint-Georges-sur-Meuse **p17**

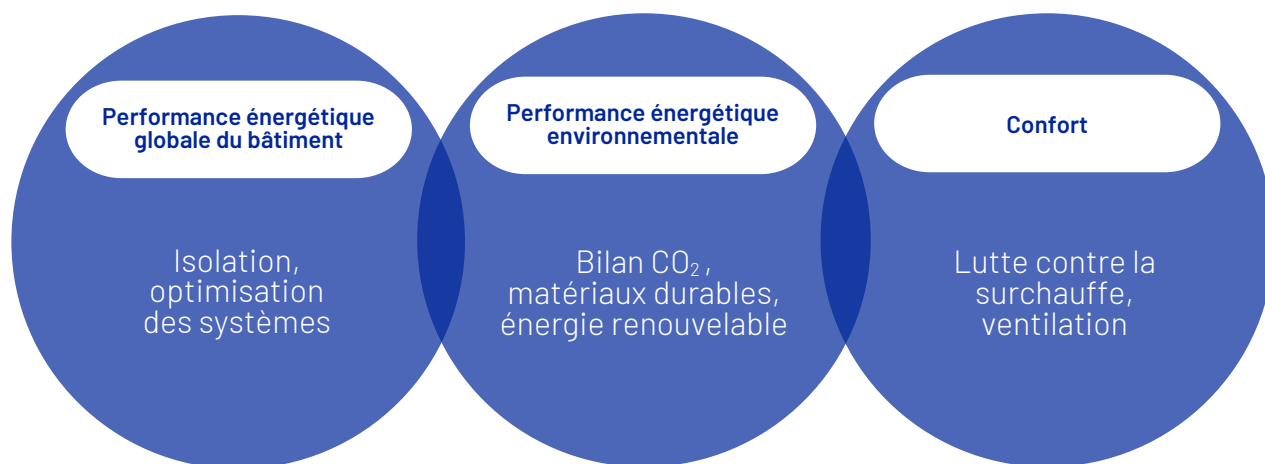
À propos de RenoWatt

Dans le cadre de la stratégie wallonne de rénovation à long terme des bâtiments publics, le Gouvernement wallon a placé la mission déléguée RenoWatt confiée à la SRIW au cœur de son action, pour apporter une assistance opérationnelle gratuite aux pouvoirs publics. Ceci, afin de leur permettre de réussir la transition énergétique de leurs infrastructures, en accord avec les objectifs régionaux de diminution des GES de 55% et d'économie d'énergie.

RenoWatt, qui joue le rôle d'une centrale d'achats publique, est un guichet unique qui réalise des audits et études en vue de conclure des marchés de services et de travaux pour la rénovation des bâtiments publics, que ce soit au travers de contrats de performance énergétique (CPE) ou de marchés design and build (D&B).

RenoWatt sélectionne les bâtiments dignes d'intérêt à la rénovation, les regroupe en pooling, lance les procédures de marchés publics et accompagne les entités publiques dans la mise en œuvre des projets.

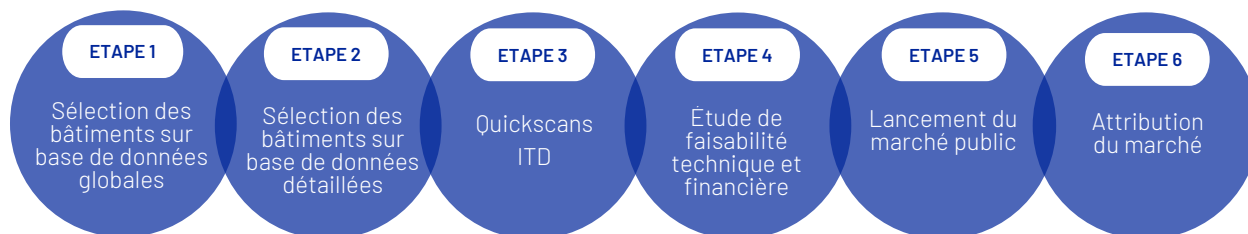
Objectifs qualitatifs poursuivis par RenoWatt :



La mission déléguée compte actuellement près d'une centaine d'adhérents (villes, communes, provinces, zones de secours et de police, hôpitaux, ...) et continue d'être sollicitée pour apporter son expertise à d'autres pouvoirs publics.

Pour la **Banque Européenne d'Investissement (BEI)** qui supporte, avec la Région Wallonne, ce projet et gère le programme d'assistance technique ELENA pour le compte de la Commission européenne, RenoWatt illustre parfaitement la façon dont ELENA soutient la préparation et la mise en œuvre d'investissements dans les bâtiments publics afin de réduire la consommation d'énergie et d'augmenter l'utilisation des énergies renouvelables.

Les 6 étapes du processus RenoWatt



Étape 1 : Sélection des bâtiments sur base de données globales

RenoWatt réalise une sélection des bâtiments avec un potentiel d'économies d'énergie.

Étape 2 : Sélection des bâtiments sur base de données détaillées

Le pouvoir public transmet une liste de bâtiments et leurs consommations.

Un pooling de bâtiments peut être réalisé. Il regroupe des unités de tailles diverses, appartenant à des entités différentes, en vue de réaliser des économies d'échelle au niveau des études, parvenir à des montants d'investissements permettant d'intéresser des soumissionnaires potentiels et réaliser ainsi une négociation optimale pour les performances à atteindre.

Étape 3 : Quickscans / ITD

L'audit et l'inventaire technique détaillés des bâtiments sélectionnés sont réalisés.

Étape 4 : Étude de faisabilité technique et financière

Présentation des résultats des audits et proposition des actions d'amélioration de la performance énergétique, tout en apportant une solution aux pathologies techniques constatées.

Identification des options de financement pour les bâtiments sélectionnés (notamment les subventions possibles). Le financement peut se faire soit par l'entité publique (fonds propres ou emprunt), soit selon le principe du tiers investisseur.

Étape 5 : Lancement du marché public

Les marchés publics sont lancés (rédaction des documents de marché, publication des avis de marché et, le cas échéant, sélection des candidats) et attribués. Les contrats de performance énergétique (CPE) et design & build (D&B) sont conclus. Dans le modèle RenoWatt, il s'agit soit de marchés publics de services, soit de marchés publics de travaux.

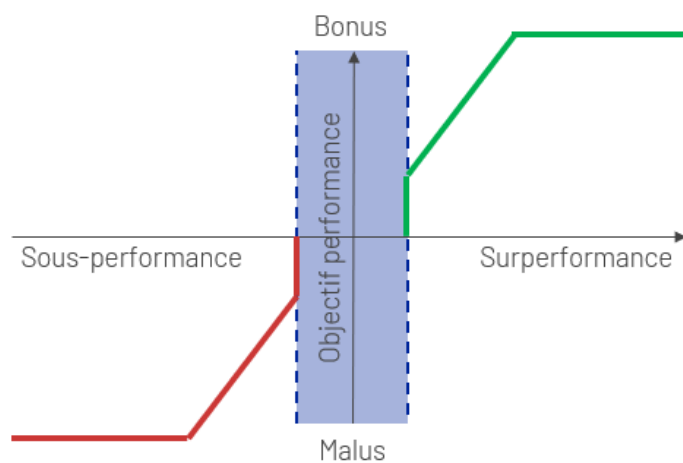
Étape 6 : Attribution du marché

Conclusion des marchés publics par la signature de contrats.

Le contrat de performance énergétique « CPE »

Un contrat de performance énergétique vise à diminuer, de manière significative, la consommation énergétique d'un ou plusieurs bâtiments et réduire ainsi la facture énergétique. Cet engagement se traduit par un accord contractuel entre le maître d'ouvrage, ici une entité publique et la société de services énergétiques, plus communément appelée ESCO. Ce contrat a pour but d'assurer la qualité des travaux entrepris et par ce biais, de garantir les économies d'énergie escomptées.

Principe du Bonus - Malus



Bonus : les gains supplémentaires sont partagés avec l'ESCO

Malus : l'ESCO s'engage à indemniser le pouvoir public en cas de non atteinte de la performance

En concertation avec RenoWatt, les pouvoirs publics locaux spécifient dans le cahier des charges, des caractéristiques techniques, esthétiques, de confort et d'usage leur étant propres et qui doivent obligatoirement être respectées par les ESCO. RenoWatt entend donc garantir les économies d'énergie prévues, tout en assurant le confort des occupants et la revalorisation du bâti.

Mis à part les travaux dits de rénovation, un CPE intègre également le suivi des consommations énergétiques afin de pouvoir fournir les preuves des atteintes des économies d'énergies et agir en cas de surconsommation. C'est à partir de ces relevés que les économies d'énergie seront vérifiées.

Généralement, un CPE s'accompagne d'un contrat de maintenance dont la durée et les spécificités sont discutées au préalable entre RenoWatt et chaque pouvoir public. En effet, RenoWatt est un projet qui s'adapte aux besoins de chaque entité publique qui la sollicite. Des clauses de formation des équipes techniques des pouvoirs locaux sont également incluses dans nos marchés. De la sorte, le pouvoir local pourra garder la main sur la gestion de ses propres installations en fin de contrat.

Si un équipement tombe en panne (ex : pièce défectueuse à remplacer), le pouvoir adjudicateur bénéficiaire, s'il le souhaite, est couvert par ce que l'on appelle la garantie totale. La réparation et les coûts liés à celle-ci seront entièrement pris en compte par l'ESCO.



CPE - D&B

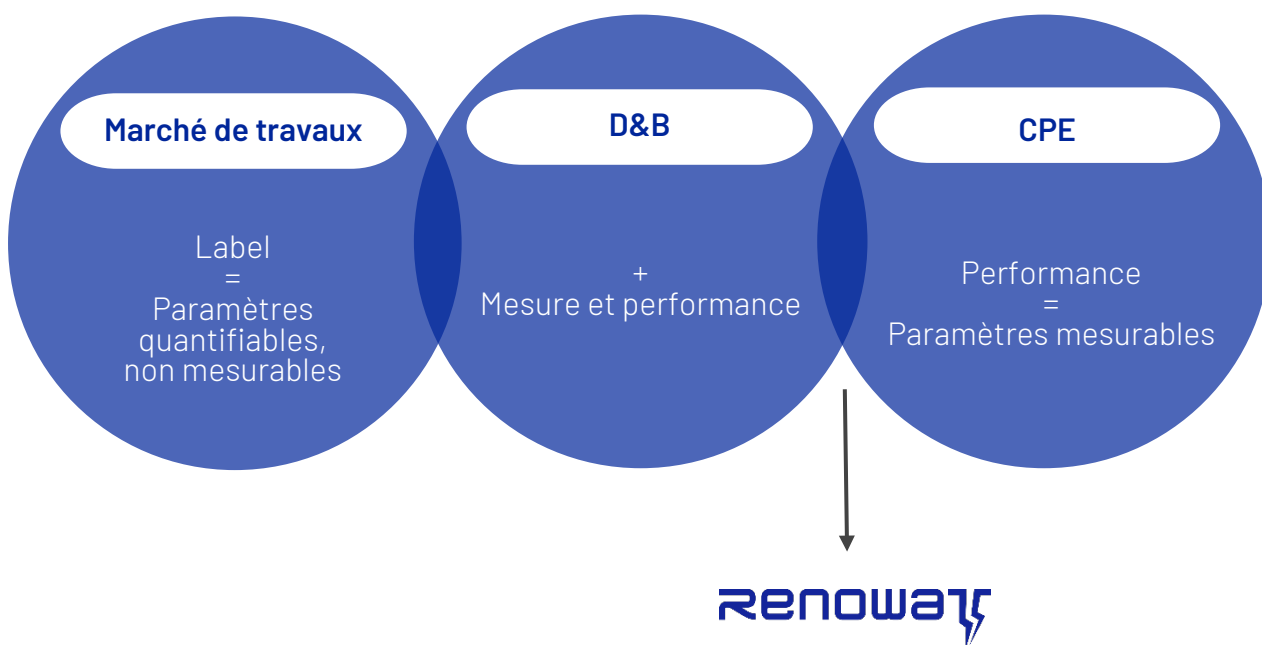
Le design and build « D&B »

En fonction de la taille des bâtiments sélectionnés, un autre scénario que le CPE peut être envisagé : le marché de travaux de type design & build.

Celui-ci est d'application lorsque l'entité publique possède de petits bâtiments dont la complexité technique et la consommation énergétique sont faibles (coût énergétique annuel <10.000 €).

La procédure de type D&B *by RenoWatt* est un marché de travaux qui inclut la conception et la réalisation de travaux de rénovation énergétique. Bien qu'il n'y ait pas d'engagement sur la performance énergétique de la part des entreprises, à la différence du marché CPE, RenoWatt détermine la performance et met à disposition des pouvoirs publics, un outil leur permettant le suivi de celle-ci.

La distinction avec un marché de travaux dit classique est qu'il intègre une mission complète de conception des travaux et de leur suivi durant la phase d'exécution, ceci sous la responsabilité de l'architecte et du bureau d'études.





FLEMALLE

La commune de Flémalle a décidé de réaliser des travaux de rénovation dans plusieurs bâtiments, en vue de diminuer leur consommation énergétique et d'améliorer le confort des occupants. D'autant plus que, la majorité des bâtiments sont des écoles où le confort revêt un intérêt particulier.

C'est dans ce cadre que la commune de Flémalle a adhéré à la centrale d'achats dans la première phase du projet RenoWatt, sous sa nouvelle mouture SRIW, et a intégré les bâtiments suivants, qui bénéficieront donc d'un programme de rénovation énergétique (liste de travaux non-exhaustive) :

- ⚡ École Sart d'Avette : travaux d'isolation des façades, toitures et plafond, remplacement des châssis, réfection de la toiture, ainsi que des investissements sur les équipements techniques (ventilation)
- ⚡ École Jean Beulers : remplacement des chaudières, des circulateurs et de la régulation des systèmes de ventilation (+ remise en état de ceux-ci), ainsi que l'installation de panneaux PV, ...
- ⚡ Service Travaux : installation de compteurs, remplacement des circulateurs, relighting LED, ...
- ⚡ École des Awirs : remplacement de la chaudière, isolation des combles et des toitures plates, ainsi que la rénovation de ces dernières, installation de panneaux PV et de compteurs, ...
- ⚡ E-pole : remplacement des chaudières, installation de compteurs, relighting LED, ...

Ces 5 bâtiments totalisant une surface chauffée de **9.907m²**, verront leur consommation en énergie primaire diminuer de **33%** en moyenne pour le lot CPE et de **73%** pour le lot D&B, et leur impact CO₂ de **34%** en moyenne pour le lot CPE et de **73%** pour le lot D&B, pour un montant total de marchés attribués de : **1.398.961 € TVAC**.

Les bâtiments inscrits dans un programme CPE, bénéficieront quant à eux d'un contrat de maintenance préventive.

A noter que, **352 heures** de formation sont prévues dans les clauses du marché CPE et **252 heures** pour le marché D&B.

Début des travaux : avril 2022 - Réception des travaux : août 2023

Les procédures de marchés publics lancées en CPE pour une partie des bâtiments précités et en D&B pour d'autres, ont abouti à la désignation de l'entreprise Luminus solutions et ses entités de soutien/sous-traitant :



Cofinancé au titre du Programme Horizon 2020 de l'Union européenne



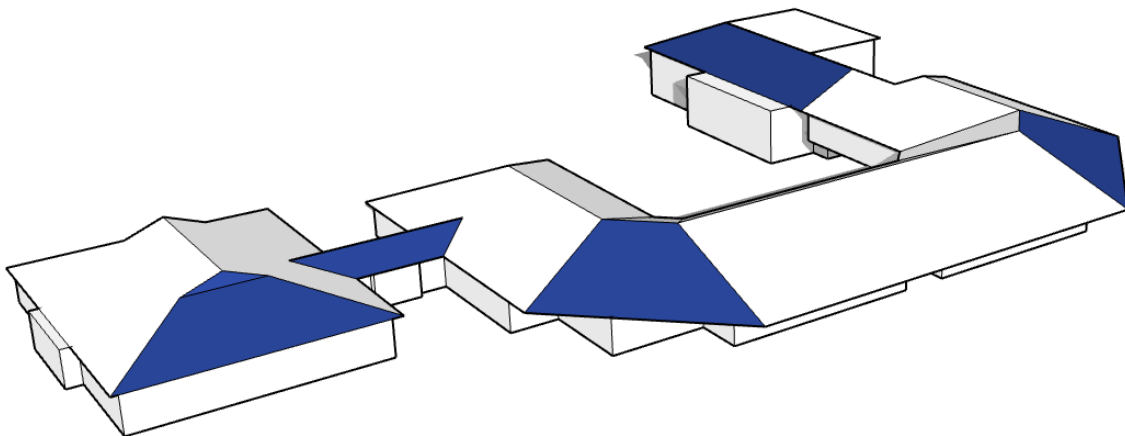
École Sart d'Avette



Marché	Surface	Consommation avant travaux	Consommation après travaux	Performance après travaux (-)		Investissement
		Gaz	Gaz	Energie primaire	Emissions de GES	Montant du marché
	m ²	kWhEF/an	kWhEF/an	%	%	€TVAC
D&B	880	193.500	52.156	73	73	490.624



École Jean Beulers



Marché	Surface	Consommation avant travaux		Consommation après travaux		Performance après travaux (-)		Investissement
		Electricité	Gaz	Electricité	Gaz	Energie primaire	Emissions de GES	
	m ²	kWhEF/an	kWhEF/an	kWhEF/an	kWhEF/an	%	%	€TVAC
CPE	2.863	71.220	403.538	36.788	288.314	35	36	297.000



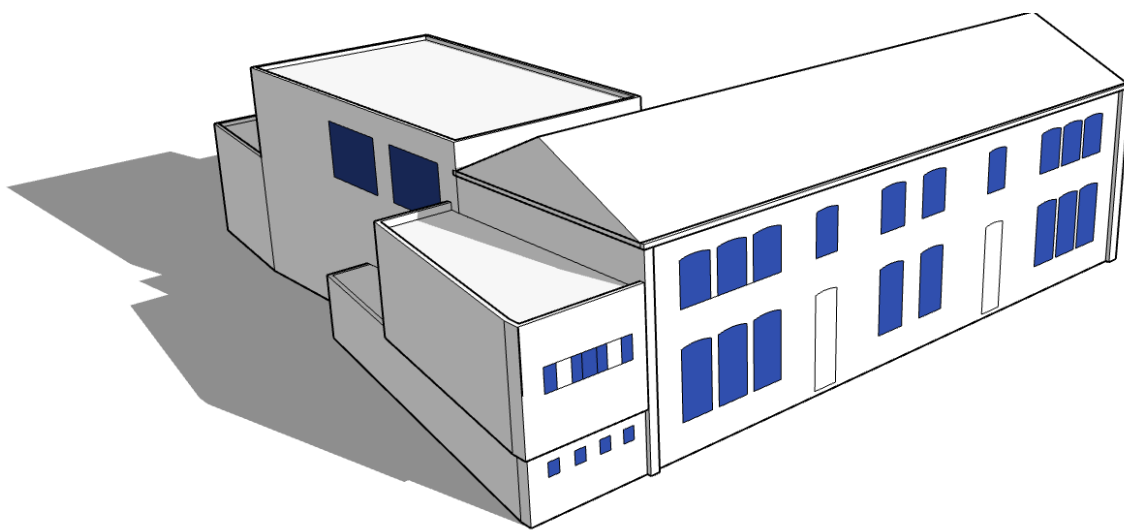
Service Travaux



Marché	Surface	Consommation avant travaux		Consommation après travaux		Performance après travaux (-)		Investissement Montant du marché
		Electricité	Gaz	Electricité	Gaz	Energie primaire	Emissions de GES	
	m ²	kWhEF/an	kWhEF/an	kWhEF/an	kWhEF/an	%	%	€TVAC
CPE	2.311	88.556	531.432	44.378	425.145	29	30	190.148



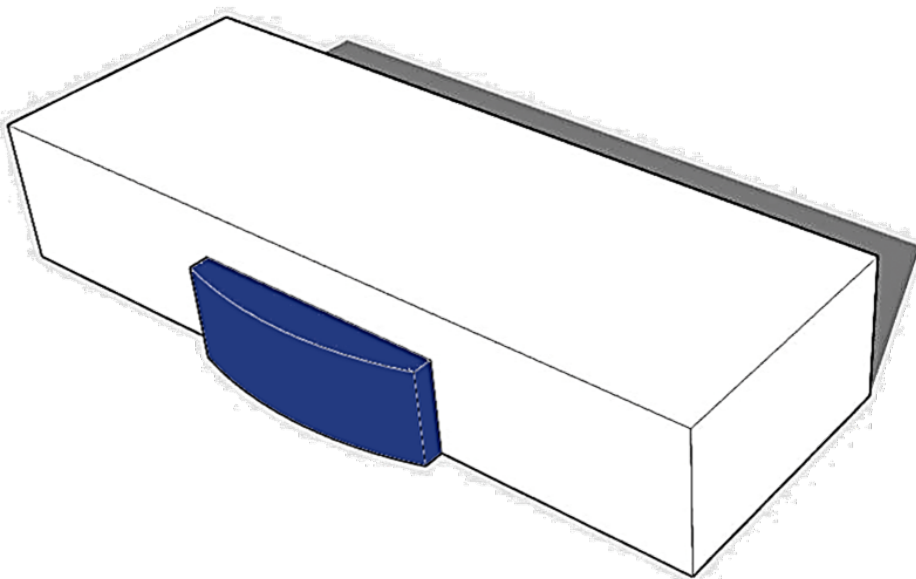
École des Awirs



Marché	Surface	Consommation avant travaux		Consommation après travaux		Performance après travaux (-)		Investissement
		Electricité	Gaz	Electricité	Gaz	Energie primaire	Emissions de GES	
	m ²	kWhEF/an	kWhEF/an	kWhEF/an	kWhEF/an	%	%	€TVAC
CPE	1.149	11.379	219.688	4.592	123.057	46	46	181.054



E-pole



Marché	Surface	Consommation avant travaux		Consommation après travaux		Performance après travaux (-)		Investissement
		Electricité	Gaz	Electricité	Gaz	Energie primaire	Emissions de GES	
	m ²	kWhEF/an	kWhEF/an	kWhEF/an	kWhEF/an	%	%	Montant du marché
CPE	2.704	134.000	200.000	87.962	141.419	32	33	240.135



LEUZE-EN-HAINAUT

La ville de Leuze-en-Hainaut a décidé de réaliser des travaux de rénovation dans plusieurs bâtiments en vue de diminuer leur consommation énergétique et d'améliorer le confort des occupants.

C'est dans ce cadre que la ville de Leuze-en-Hainaut a adhéré à la centrale d'achats dans la première phase du projet RenoWatt, sous sa nouvelle mouture SRIW, et a intégré les bâtiments suivants qui bénéficieront donc d'un programme de rénovation énergétique (liste de travaux non-exhaustive) :

- ⚡ École communale du Rempart : isolation des combles, réfection des toitures à versants, changement de combustible (mazout vers gaz naturel), nouvelle régulation, placement de protections solaires, installation de panneaux PV, ...
- ⚡ Hôtel de Ville : remplacement de la chaudière et des circulateurs, nouvelle régulation, isolation des planchers des caves, remplacement des groupes de ventilation (salle des fêtes), relighting partiel, installation de panneaux PV, ...
- ⚡ Ateliers Communaux : changement de combustible (mazout vers gaz naturel), nouvelle régulation, installation de panneaux PV, ...

Ces 3 bâtiments totalisant une surface chauffée de **5.670m²**, verront leur consommation en énergie primaire diminuer de **35%** en moyenne et leur impact CO₂ de **42%** en moyenne, pour un montant total de marché attribué de : **1.717.768 €** TVAC.

Les bâtiments inscrits dans un programme CPE, bénéficieront quant à eux d'un contrat de maintenance avec une garantie totale de 3 ans.

A noter que, **655 heures** de formation sont prévues dans les clauses du marché.

Début des travaux : décembre 2022 (date estimée) – Réception des travaux : décembre 2024 (date estimée)

Les procédures de marchés publics lancées en CPE pour les bâtiments précités, ont abouti à la désignation de l'entreprise suivante :





École du Rempart



Marché	Surface	Consommation avant travaux		Consommation après travaux		Performance après travaux (-)		Investissement
		Electricité	Mazout	Electricité	Gaz	Energie primaire	Emissions de GES	
	m ²	kWhEF/an	kWhEF/an	kWhEF/an	kWhEF/an	%	%	Montant du marché
CPE	1.569	18.260	275.342	5.195	178.733	40	53	790.863



Hôtel de Ville



Marché	Surface	Consommation avant travaux		Consommation après travaux		Performance après travaux (-)		Investissement
		Electricité	Gaz	Electricité	Gaz	Energie primaire	Emissions de GES	
	m ²	kWhEF/an	kWhEF/an	kWhEF/an	kWhEF/an	%	%	€TVAC
CPE	2.915	58.692	248.698	43.862	157.892	32	32	773.365



Ateliers communaux






Marché	Surface	Consommation avant travaux		Consommation après travaux		Performance après travaux (-)		Investissement
		Electricité	Mazout	Electricité	Gaz	Energie primaire	Emissions de GES	
	m ²	kWhEF/an	kWhEF/an	kWhEF/an	kWhEF/an	%	%	€TVAC
CPE	1.186	56.021	263.287	34.945	181.215	33	44	153.540



SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE

La commune de Saint-Georges-sur-Meuse a décidé de réaliser des travaux de rénovation dans plusieurs bâtiments en vue de diminuer leur consommation énergétique et d'améliorer le confort des occupants.

C'est dans ce cadre que la commune de Saint-Georges-sur-Meuse a adhéré à la centrale d'achats dans la première phase du projet RenoWatt, sous sa nouvelle mouture SRIW, et a intégré les bâtiments suivants qui bénéficieront donc d'un programme de rénovation énergétique (liste de travaux non-exhaustive):

-  Centre culturel : isolation des combles et de l'annexe, nouvelle régulation, installation de panneaux PV, ...
-  Garage communal : remplacement de la chaudière, isolation des conduites de chauffage, régulation, installation de panneaux PV, ...
-  Maison d'accueil de la petite enfance La Galipette : isolation des façades, nouvelle régulation, ...

Ces 3 bâtiments totalisant une surface chauffée de **3.136m²**, verront leur consommation en énergie primaire diminuer de **32%** en moyenne et leur impact CO₂ de **35%** en moyenne, pour un montant total de marché attribué de : **205.128 €** TVAC.

Début des travaux : septembre 2022 - Réception des travaux : septembre 2023

Les procédures de marchés publics lancées en D&B pour les bâtiments précités ont abouti à la désignation du consortium *SÉNERGIES PME*, représenté par les entreprises suivantes :



Damien Franzen
Architecte



Centre culturel



Marché	Surface	Consommation avant travaux	Consommation après travaux	Performance après travaux (-)		Investissement
		Gaz	Gaz	Energie primaire	Emissions de GES	Montant du marché
	m ²	kWhEF/an	kWhEF/an	%	%	€TVAC
D&B	1.600	115.000	97.750	15	15	84.968



Garage communal



Marché	Surface	Consommation avant travaux	Consommation après travaux	Performance après travaux (-)		Investissement
		Mazout	Gaz	Energie primaire	Emissions de GES	Montant du marché
	m ²	kWhEF/an	kWhEF/an	%	%	€TVAC
D&B	1.226	150.000	120.000	20	40	79.496



Maison d'accueil de la petite enfance La Galipette



Marché	Surface	Consommation avant travaux	Consommation après travaux	Performance après travaux (-)		Investissement
		Gaz	Gaz	Energie primaire	Emissions de GES	Montant du marché
	m ²	kWhEF/an	kWhEF/an	%	%	€TVAC
D&B	310	69.500	44.500	35	35	40.664



RENOWATT

Daphnée Rotenbach
daphnee.rotenbach@renowatt.be
+32 4 221 99 19 +32 497 59 91 37

BEI

Sabine Parisse
s.parisse@eib.org
+352 4379 83 340 +352 621 459 159

CABINET BORSUS

Pauline Bievez
pauline.bievez@gov.wallonie.be
+32 81 32 17 14 +32 477 38 45 01

CABINET HENRY

Sandra Guily
sandra.guily@gov.wallonie.be
+32 81 25 38 13 +32 486 32 35 34